

**DEPARTEMENT**  
Meurthe-et-Moselle

**ARRONDISSEMENT**  
N A N C Y

**CANTON**  
GRAND COURONNÉ



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 8 avril 2024**

L'An deux mil vingt-quatre, le 8 avril, le Conseil Municipal de la Commune de PULNOY étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Marc OGIEZ.

Étaient présents :

Mmes et MM. OGIEZ JEANDEL HOUDRY CASTELA BADER ANDRE N. JACOB MASSON DEHAYE DANNEBEY WERHLEN SCHIEL DENIS DEMARNE DEVITERNE D. ZIETERSKI ENEL PERROLLAZ BEN ISMAIL

Absents excusés :

C. FRANCHE a donné pouvoir à N. HOUDRY  
L. BABIN a donné pouvoir à A. ANDRE  
C. SIMEANT a donné pouvoir à a. CASTELA  
R. CORBERAND a donné pouvoir à ML. MASSON  
C. JACOB a donné pouvoir à L. SCHIEL  
L. ZIETERSKI a donné pouvoir à D. ZIETERSKI

Absente :

C. MATHIS  
S. DUSSIAUX

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Laëtitia SCHIEL, ayant obtenu la majorité de suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

OBJET

***Soutien financier aux collégiens dans le cadre du voyage d'étude***

***Nomenclature ACTES : 7.1 FINANCES LOCALES-Décisions budgétaires***

Nombre de Conseillers :

en exercice : 27

présents : 19

votants : 25

pour : 25

contre : 0

abstention : 0

Rapporteur : A. ANDRE

## **Exposé des motifs**

Le voyage d'étude constitue une opportunité éducative essentielle, favorisant l'approfondissement des connaissances acquises en classe et ouvrant de nouveaux horizons aux élèves. Cette expérience pédagogique enrichissante offre des avantages multiples, contribuant au développement intellectuel, social et culturel des collégiens.

L'enrichissement pédagogique résulte de la mise en pratique des connaissances théoriques acquises en classe, favorisant ainsi une meilleure compréhension des sujets abordés. Parallèlement, le voyage d'étude contribue au développement de la citoyenneté en exposant les collégiens à de nouveaux environnements culturels, sociaux et historiques. Il participe à la formation de citoyens ouverts d'esprit, conscients de la diversité de leur société et du monde qui les entoure.

Le renforcement des liens sociaux constitue un autre aspect significatif de ces voyages. En favorisant les interactions entre les élèves, les enseignants et la communauté éducative, cette expérience partagée crée des souvenirs durables et encourage le travail d'équipe. De plus, le voyage d'étude offre aux élèves l'opportunité d'élargir leurs horizons professionnels en découvrant des secteurs d'activité spécifiques ou en rencontrant des professionnels, facilitant ainsi leurs choix d'orientation.

La Ville de Pulnoy reconnaît l'importance de soutenir financièrement ce voyage d'étude afin de garantir l'épanouissement personnel des élèves.

### **Détails techniques concernant le soutien de la Ville de PULNOY au voyage d'étude**

#### **Financement :**

- La Ville de Pulnoy accorde un soutien financier d'un montant de 10 € par collégien pulnéen (11), soit une enveloppe globale inscrite au BP de 110 €.

#### **Gestion du projet :**

- La direction de l'établissement scolaire assure la gestion et la coordination du projet.
- Elle signe toutes les conventions et les accords nécessaires à la mise en œuvre du projet, notamment en ce qui concerne les partenariats avec d'autres organismes ou collectivités.
- La direction de l'établissement scolaire peut être amenée à solliciter des subventions et des financements complémentaires auprès des organismes compétents. Les services de la ville restent à disposition pour apporter un soutien technique dans ces démarches.

#### **Pour le bon déroulement du projet et la réalisation des objectifs, la Ville de Pulnoy demande au responsable du projet de :**

- De transmettre une liste des collégiens ayant participé au voyage d'étude ;
- De fournir un bilan du voyage avant la fin de l'année scolaire au directoire et à l'adjointe en charge de l'éducation par le biais du Service Toutes Générations.

#### **Communication :**

- L'organisateur informe la collectivité de l'avancement du projet et des actions entreprises.
- Il est également demandé de fournir tout document relatif au projet qui pourrait être utile pour les archives de la collectivité.

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6042 du BP 2024.

## **Délibération**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;**

**Vu** le souhait de permettre des voyages d'études pédagogiques pour les collégiens de la Ville de Pulnoy;

**Considérant** l'exposé de Mme ANDRE ;

**Considérant** l'avis unanimement favorable des commissions en date du 26 mars 2024 ;

Le Conseil Municipal :

- Accorde un soutien financier à hauteur de 10 € par élève (11 élèves pulnéens) pour la réalisation d'un voyage d'étude, soit un montant total de 110 €.
- Autorise le Maire à signer tous les actes nécessaires au bon déroulement du projet.
- Communique la présente délibération aux instances compétentes, aux partenaires du projet et à tous les acteurs concernés.

Le Maire certifie que la liste de délibérations de cette délibération a été publiée sur le site internet de la Mairie le 15/04/2024 et que la convocation a été faite le 02/04/2024.

POUR COPIE CONFORME  
PULNOY, le 15 avril 2024  
Le Maire,  
Marc OGIEZ

Le Maire



